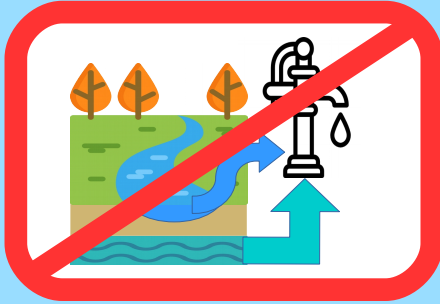


Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

Gestes
Éco-
citoyens

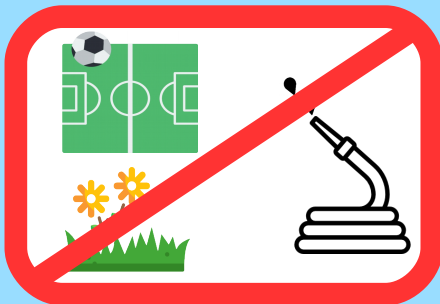
ALERTE



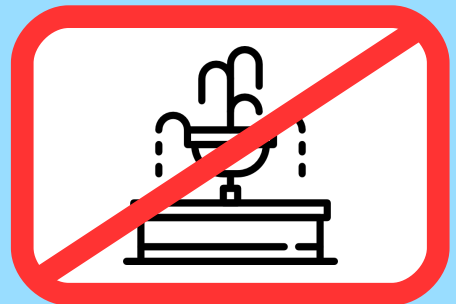
INTERDICTION des prélèvements domestiques dans les cours d'eau (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



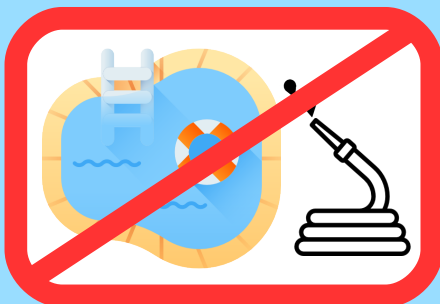
INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles)



INTERDICTION d'arroser les pelouses, espaces verts (hors potagers), golfs (hors greens et départ de golf), stades et autres espaces sportifs entre 9h et 20h



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert



INTERDICTION de remplir les piscines (hors première mise en eau après construction)
INTERDICTION de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h



INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayuses laveuses automatiques) et de laver les terrasses et façades

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Drôme

<http://www.drome.gouv.fr/gestion-de-la-secheresse-r1489.html>